

Note du Quai d'Orsay sur le règlement financier de la PAC dans le cadre de la crise de la chaise vide (Paris, 13 juillet 1965)

Légende: Le 13 juillet 1965, le service de coopération économique du Quai d'Orsay rédige une note qui présente la situation de blocage dans laquelle se trouve la Communauté suite à l'échec des négociations sur le règlement financier de la politique agricole commune (PAC) à l'origine de la crise de la chaise vide.

Source: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1965 (1er juillet-31 décembre). Bruxelles: PIE-Peter Lang, 2004. 873 p. p. 86-87.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_quai_d_orsay_sur_le_reglement_financier_de_la_pac_dans_le_cadre_de_la_crise_de_la_chaise_vide_paris_13_juillet_1965-fr-99df65b2-cbb2-4467-98fd-04ff2cb1a118.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Note du Quai d'Orsay sur le règlement financier de la PAC dans le cadre de la crise de la chaise vide (Paris, 13 juillet 1965)

Règlement financier

N. Paris, 13 juillet 1965.

Deux semaines après l'échec des négociations sur le règlement financier de la politique agricole commune, la situation se présente de la manière suivante :

1. Nos partenaires dans la Communauté observent tous une grande prudence, surtout dans le langage; cependant, ils agissent en ordre dispersé en matière de procédure : c'est ainsi que la Belgique et le Luxembourg cherchent à éviter que soient tenues des réunions en notre absence, tandis que nos trois autres partenaires insistent pour qu'elles aient lieu comme si de rien n'était. L'Italie, du fait qu'elle se trouve détenir actuellement la présidence des trois Communautés, paraît s'estimer obligée de convoquer les réunions auxquelles elle sait que nous ne prendrons pas part. La Commission se range dans le camp germano-italo-néerlandais.

2. La Commission ne s'est pas encore relevée du choc que fut pour elle la nuit du 30 juin; les commissaires qui sont redevenus ce que beaucoup d'entre eux étaient déjà en fait, c'est-à-dire les porte-parole de leur gouvernement au sein de la Commission, ne se cachent plus d'être de simples – si l'on peut hasarder ce jeu de mot – commissaires. M. von der Groeben revient de Bonn et réclame, au nom de l'Allemagne, la suppression des frontières fiscales le 1er janvier 1970; M. Colonna ajoute au catalogue des revendications italiennes la prise en considération des questions sociales, etc.

La Commission a perdu jusqu'au vernis du supranationalisme qui est censé l'animer. Au surplus, elle discute fiévreusement du contenu de propositions modifiées qu'elle ferait au Conseil, mais sans avoir décidé si celles-ci seraient effectivement présentées aux gouvernements.

3. L'Assemblée parlementaire européenne a été saisie de demandes de convocation urgente, mais elle n'y a pas donné suite jusqu'à présent, ce qui est assez significatif étant donné la relative aisance avec laquelle l'Assemblée peut être convoquée en session extraordinaire.

Des voix assez autorisées et encore plus la presse commencent à s'élever en faveur d'un repli tactique. Puisqu'en s'opposant aux thèses françaises on risque la destruction de la CEE, il vaut mieux, si l'on veut conserver celle-ci, remettre à plus tard la solution aux questions de caractère purement politique. De plus en plus, on voit apparaître sous la plume de journalistes allemands l'idée qu'aucun pays de la Communauté ne souhaite voir jouer dans toute sa rigueur la règle de la majorité et que, en tout cas, elle ne saurait être d'application lorsque les intérêts vitaux d'un pays membre sont en cause.

La prudence qui, comme on l'a vu au 1) plus haut, caractérise les réactions de nos partenaires du Marché commun, est également de mise dans la plupart des pays du monde occidental. Il est remarquable que l'un des effets les plus immédiats et les plus importants de la décision française de ne plus participer aux travaux des organismes de Bruxelles qui engagent d'une manière ou d'une autre l'avenir, à savoir la mise de la Commission hors d'état de négocier le tarif douanier commun (négociation Kennedy), n'ait guère donné lieu jusqu'à présent à critique aux États-Unis, et pourtant cette négociation est pratiquement interrompue depuis le 1er juillet. Avec plus ou moins de sincérité, les pays de l'AELE, comme les États-Unis, souhaitent que la crise du Marché commun soit surmontée.

4. Quant aux pays de l'Est, ils voient bien entendu dans la situation actuelle une nouvelle manifestation des contradictions propres aux capitalistes et soulignent le rôle particulièrement perfide de l'Allemagne occidentale. Bref, ils n'arrivent pas à s'évader de leur schéma intellectuel simpliste et ceci est vrai même pour les pays d'Europe orientale où l'application des thèses du matérialisme historique est un peu plus subtile qu'à Moscou.

5. D'une manière générale, alors que dans les jours qui ont suivi l'échec, la tendance était d'imputer à la seule France la responsabilité de celui-ci, il est désormais assez généralement reconnu que les torts sont partagés; rares cependant sont les voix (elles commencent cependant à se faire entendre) qui proclament tout haut que la France avait raison (à signaler à cet égard deux remarquables articles du *Guardian* du 12 juillet).

(Coopération économique, 1961-1966).